

# LA FACTURATION ELECTRONIQUE

## Interventions



Frédéric MORELLI  
Expert - comptable



Stéphane PIZELLE  
Expert - comptable

Co-organisé par



# QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ETAT?



1

RENFORCER LA  
LUTTE CONTRE LE  
FRAUDE A LA TVA

2

DIMINUER LES  
COUTS  
DECLARATIFS ET  
FACILIER LES  
DECLARATIONS

3

REDUCTION DES  
COUTS ET DES  
DELAIS DE  
PAIEMENTS POUR  
PERMETTRE UNE  
AMELIORATION DE  
LA COMPETIVITE

4

AMELIORER LA  
CONNAISSANCE  
EN TEMPS REEL  
DE L'ACTIVITE DES  
ENTREPRISES ET  
AVEC LA  
POSSIBILIT2 DE  
TRAITER + VITE ET  
MIEUX



# QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE POUR LES ENTREPRISES?

Pour les entreprises, elle accélère et simplifie le traitement des factures. Cette optimisation du processus se traduit par :



Une **diminution des coûts** induits par l'**administration des factures**



Une **amélioration de la trésorerie**, grâce à un raccourcissement du circuit de paiement et une diminution des erreurs



Une **diminution du coût** de la **déclaration de TVA**, avec la possibilité du pré-remplissage.

Mais la dématérialisation des factures présente également **un intérêt pour la collectivité.**

# OPPORTUNITES POUR LES TPE/PME



**Automatiser et accélérer** le processus de facturation, en utilisant des outils simples à manipuler pour la collecte et l'émission de factures



**Réduire le délai de paiement** des factures clients grâce au « cycle de vie », à l'automatisation...



**Améliorer la qualité** de service / les relations clients/fournisseurs



**Diminuer les coûts** de gestion des factures, en évitant les erreurs liées à la saisie manuelle des données et en améliorant la traçabilité et le suivi comptable



**Visualiser les échéances** de paiement des factures et être alerté avant la date limite de paiement



**Stocker dans un seul endroit** accessible l'ensemble des factures pour y accéder simplement et rapidement et transmettre à mon expert-comptable ou à des tiers

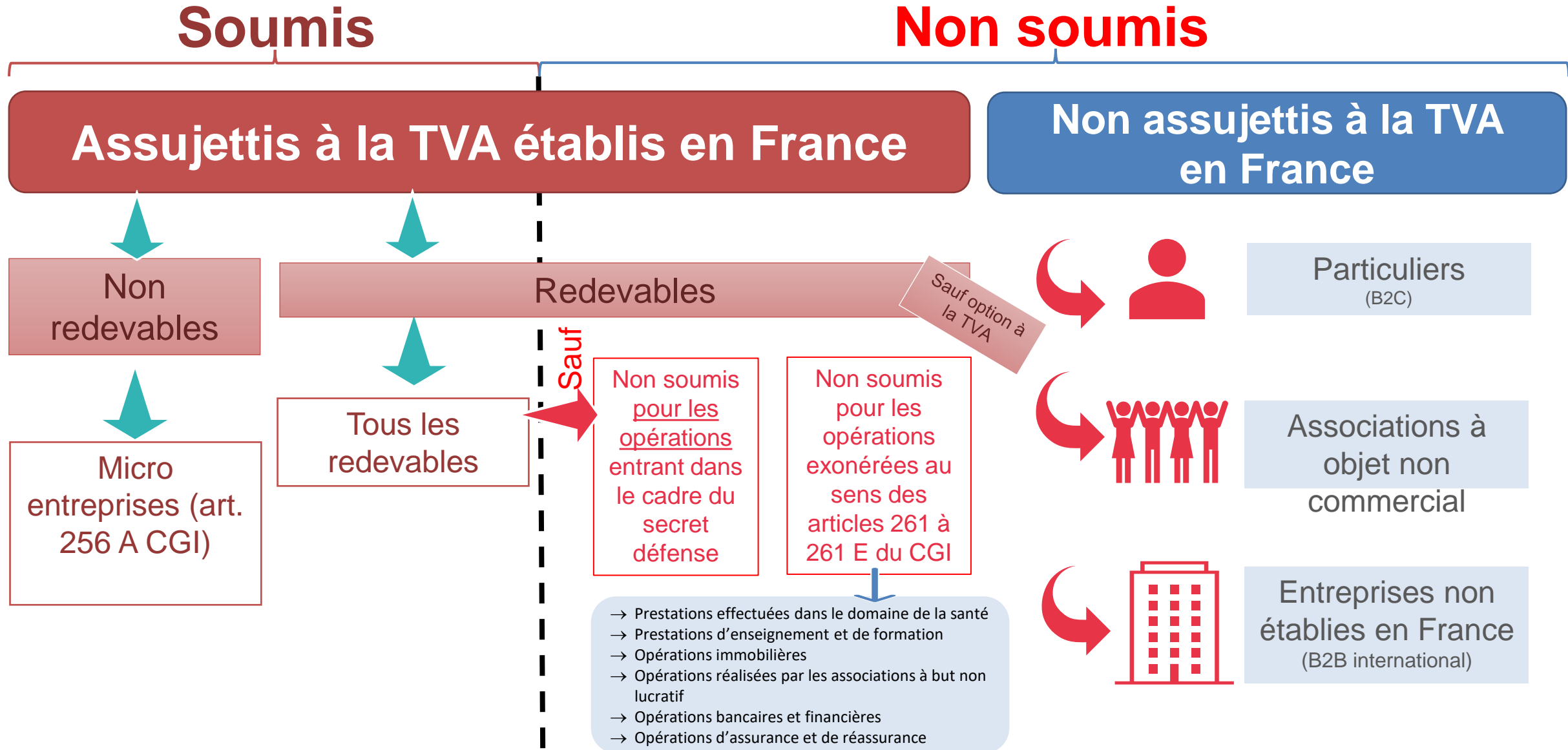
# QUI EST CONCERNE PAR LA FACTURE ELECTRONIQUE?

**Toutes les entreprises** opérant en France sont concernées par l'obligation légale de FE, quelle que soit leur taille si elles échangent (reçoivent ou adressent) des factures avec d'autres entreprises.

Obligation entre  
assujettis à la TVA  
= E- INVOICING

Obligation de transmission  
des données de transactions  
et de paiement à  
l'administration fiscale  
= E- REPORTING

# Qui est soumis à l'obligation de facturation électronique & à l'obligation de transmission des données de transaction à l'administration ?



# Trois principaux cas de figures issus de la réforme

1

Je suis fournisseur assujetti à la TVA & établi en France



Client assujetti à la TVA et établi en France



Facturation électronique (e-invoicing)

2

France



Client non assujetti à la TVA en France



Facture libre  
mais Transmission des données à l'administration fiscale (e-reporting)

3

Je suis fournisseur réalisant des opérations exonérées de TVA



Client assujetti ou non à la TVA



Dispense de facturation & d'e-reporting

# Je suis assujettie à la TVA

## E-INVOICING



Jan	56	12
Feb	85	6
Mar	132	5
Apr	145	8
May	94	7
Jun	112	9
Jul	132	10
Aug	152	12
Sep	124	25
Oct	98	10
Nov	143	12
Dec	156	18



## CAS 1

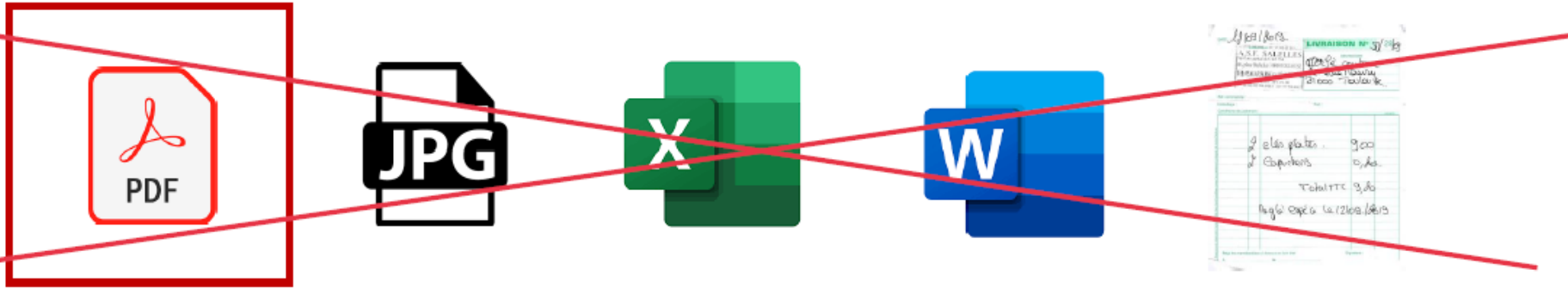
# étape 1 : JE CREE MA FACTURE



# E -INVOICING

## FORMATS OBLIGATOIRES DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE

NON CONFORME



CONFORME



Format PDF autorisé en émission jusqu'au 31/12/27, à charge pour les plateformes de les transformer dans un des 3 formats du socle



**Facture hybride**  
Factor-X  
Format « hybride » contenant un PDF et un fichier structuré (XML)



D'autres formats structurés seront possibles de PDP à PDP mais pas vers PPF



# MA FACTURE DEVIENT FACTUR -X



**Coté Pile PDF TEXTE  
pour lisibilité  
et complète**



**Coté Face XML  
des données essentielles  
pour l'automatisation**

**Le Fournisseur : UN Modèle pour TOUS les Clients**

**Le Client : libre d'utiliser les données et/ou le lisible**

# Je suis assujettie à la TVA

## E-INVOICING

### CAS 1

## Etape 2 : JE TRANSMETS MA FACTURE

# 1<sup>er</sup> cas de figure Facturation électronique obligatoire



e-invoicing

## Obligation n°2 : Procédé de transmission imposé

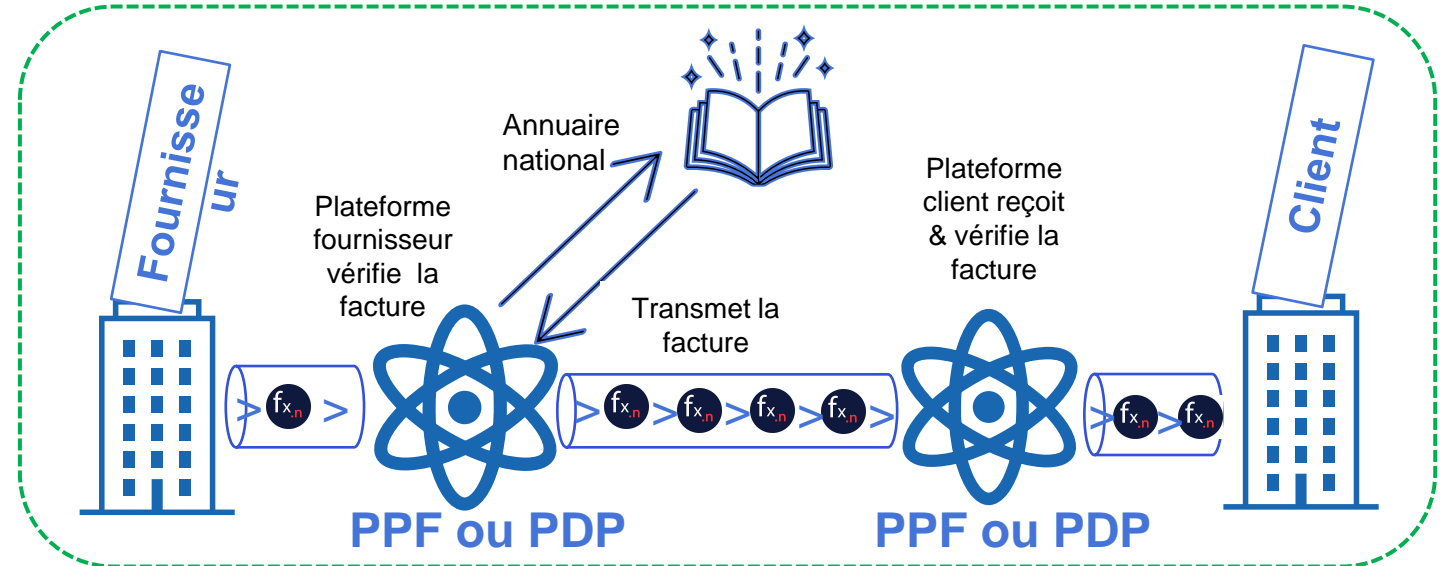
Vous devrez émettre ou recevoir vos factures obligatoirement via une Plateforme immatriculée (PDP) ou publique (PPF) à l'exclusion de toute autre moyen de transmission (courrier, mail, mano à mano...)

Non conforme



Courrier, fax, email, mano à mano ou récupération sur site fournisseur

Conforme



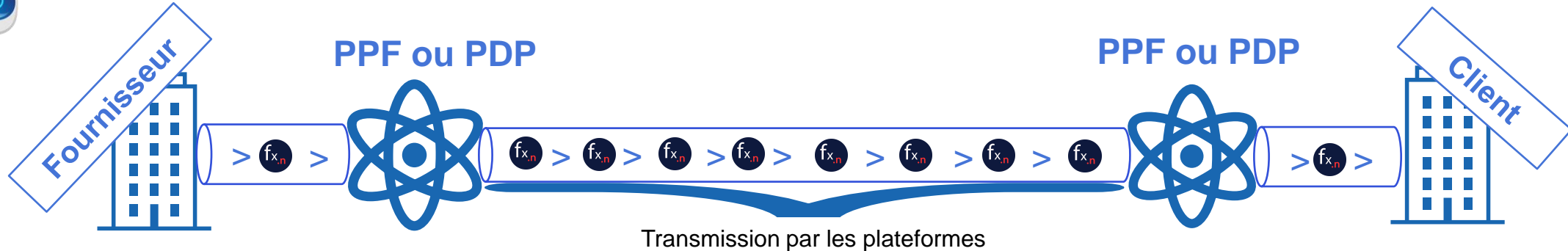
Chaque entreprise devra créer un compte de réception sur une plateforme (PDP ou PPF) d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin d'y recevoir ses factures d'achat.  
Chaque entreprise devra déposer ses factures de vente sur une plateforme (PDP ou PPF).  
Les plateformes vérifieront et se transmettront les factures de manière sécurisée.

# 1<sup>er</sup> cas de figure Facturation électronique obligatoire

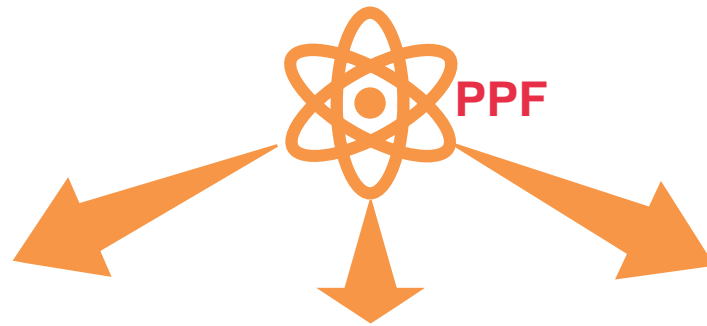
e-invoicing



**Obligation n°4 : Transmission à l'administration fiscale des données de facturation, des statuts de cycle de vie de la facture et des données de paiement**



**Données de facturation**  
[26 mentions jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026]  
[34 mention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026]



**Données de statut de cycle de vie**  
(3 obligatoires)



**Données de paiement**  
(statut « encaissé » obligatoire pour les prestations de services)



**Objectifs :**

1. Traquer la fraude à la TVA et les erreurs
2. Préremplir les déclarations de TVA (à terme)

Je suis assujettie à la TVA et je vends à un non assujettie à la TVA

E-REPORTING



Jan	56	12
Feb	85	6
Mar	132	6
Apr	145	8
May	94	7
Jun	112	9
Jul	132	10
Aug	152	12
Sep	124	15
Oct	98	25
Nov	143	12
Dec	156	18



CAS 2

étape 1 : JE CREE MA FACTURE

# 2<sup>ème</sup> cas de figure Facturation libre & e-reporting

E-reporting



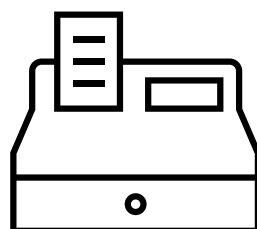
## Format libre des factures et tickets de caisse

Vous pouvez émettre vos factures (qu'elles soient obligatoires ou non) sous n'importe quel format. Pour les tickets de caisse ils ne sont obligatoires qu'à la demande du client

Conforme



Conforme



caisses  
enregistreuses  
agrées

Conforme



Intérêt à émettre ses factures au format numérique et structuré Factor-X : faciliter le traitement automatisé de la facture



# Je suis assujettie à la TVA et je vends à un non assujettie à la TVA

## E-REPORTING

### CAS 2

## Etape 2 : JE TRANSMETS MA FACTURE



# 2<sup>ème</sup> cas de figure Facturation libre & e-reporting

E-reporting



## Mode de transmission des factures et tickets de caisse libre

Vous pouvez transmettre vos factures par n'importe quel moyen, mais vous ne pouvez pas utiliser le système de e-invoicing prévu dans le cadre de la facturation électronique obligatoire

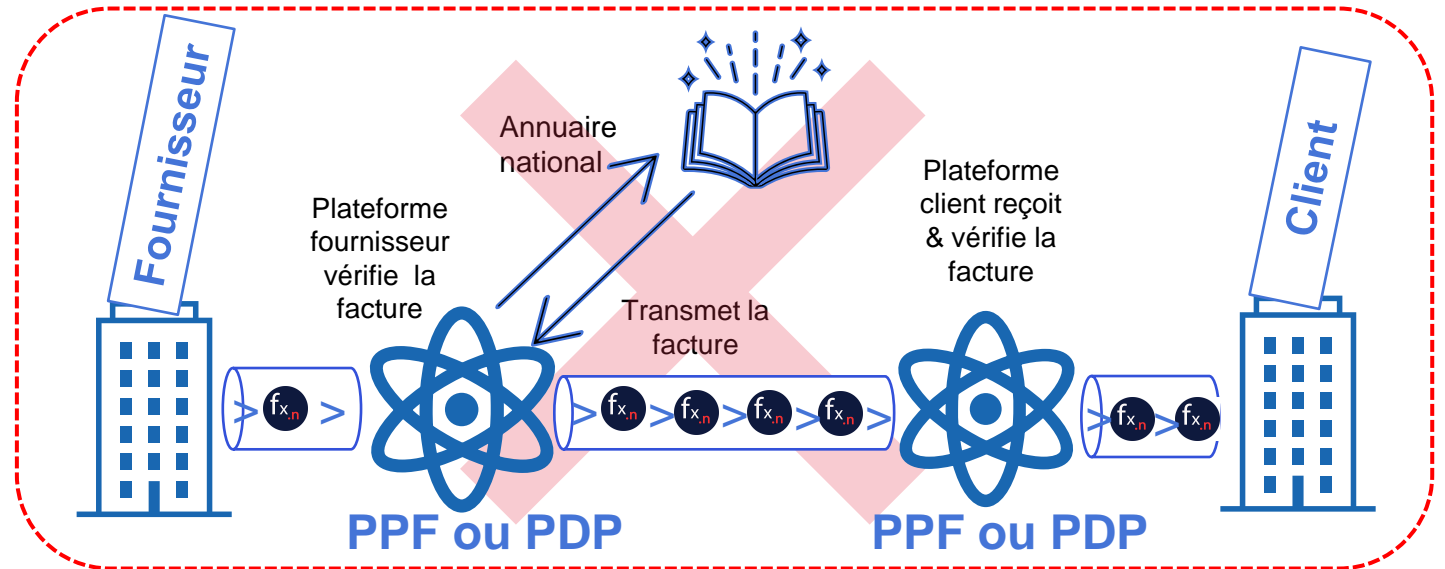
### Opérant



Courrier, fax, email, mano à mano ou récupération sur site fournisseur



### Inopérant (annuaire ne répond pas)



Intérêt à choisir une PDP qui soit capable de **transmettre et récupérer les factures hors champ de l'obligation de facturation électronique** pour concentrer tous les flux de facturation dans un seul réceptacle

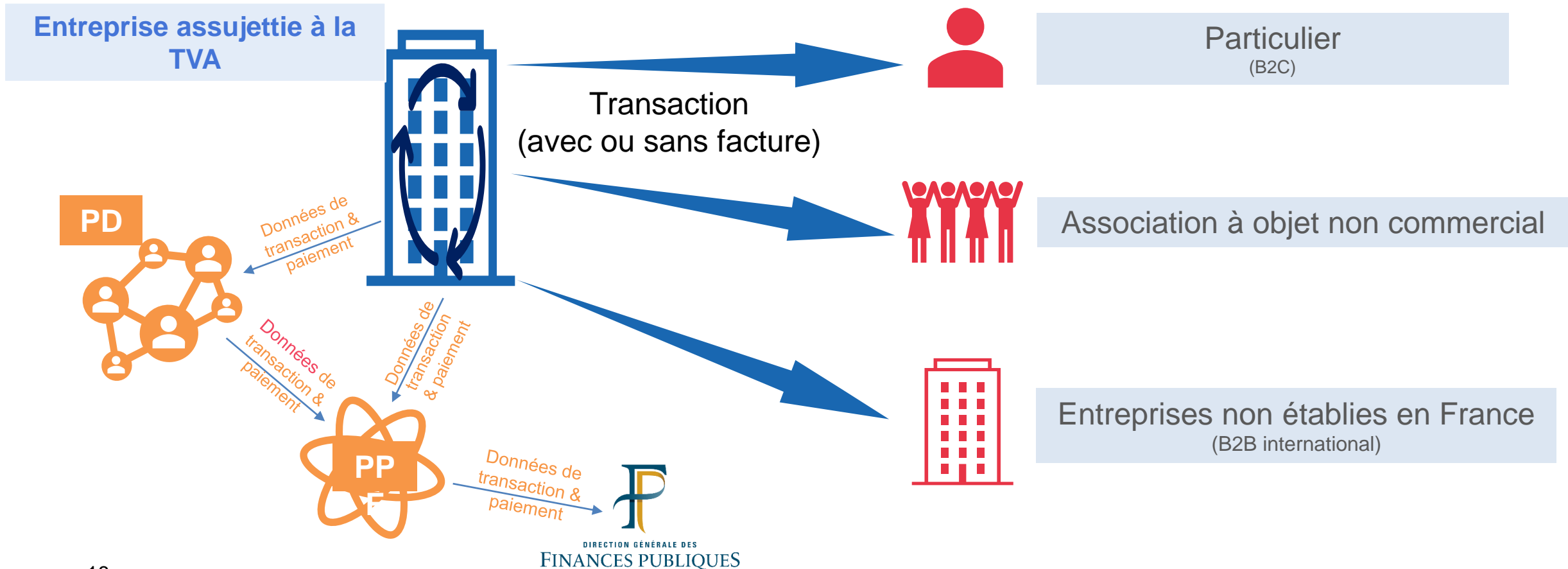
# 2<sup>ème</sup> cas de figure Facturation libre & e-reporting

E-reporting



## Obligation de transmission de données de transaction & paiement à l'administration (e-reporting)

L'assujetti doit transmettre à l'administration fiscale via une PDP ou le PPF les données de transaction avec un non assujetti ainsi que les données de paiement (uniquement pour les prestations de service)



# LES SANCTIONS

---

## E- INVOICING

15€/ PAR FACTURE

PLAFOND ANNUEL DE  
15 000€

## E- REPORTING

250€ PAR  
TRANSMISSION OMISE

PLAFOND ANNUEL DE  
15 000€



# ILLUSTRATIONS

---

## E- INVOICING

<https://youtu.be/ZS5MppvuAOg>

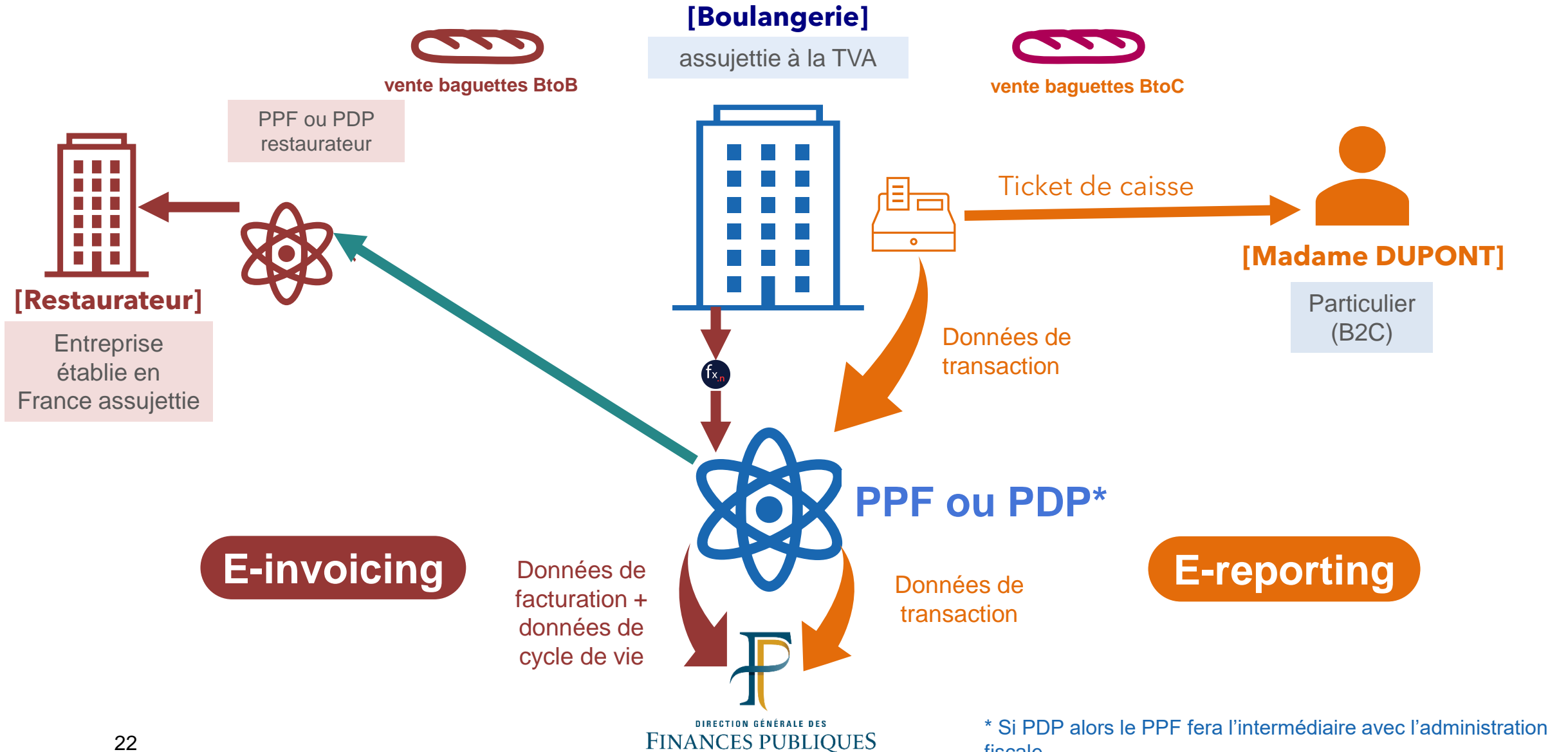


# ILLUSTRATIONS

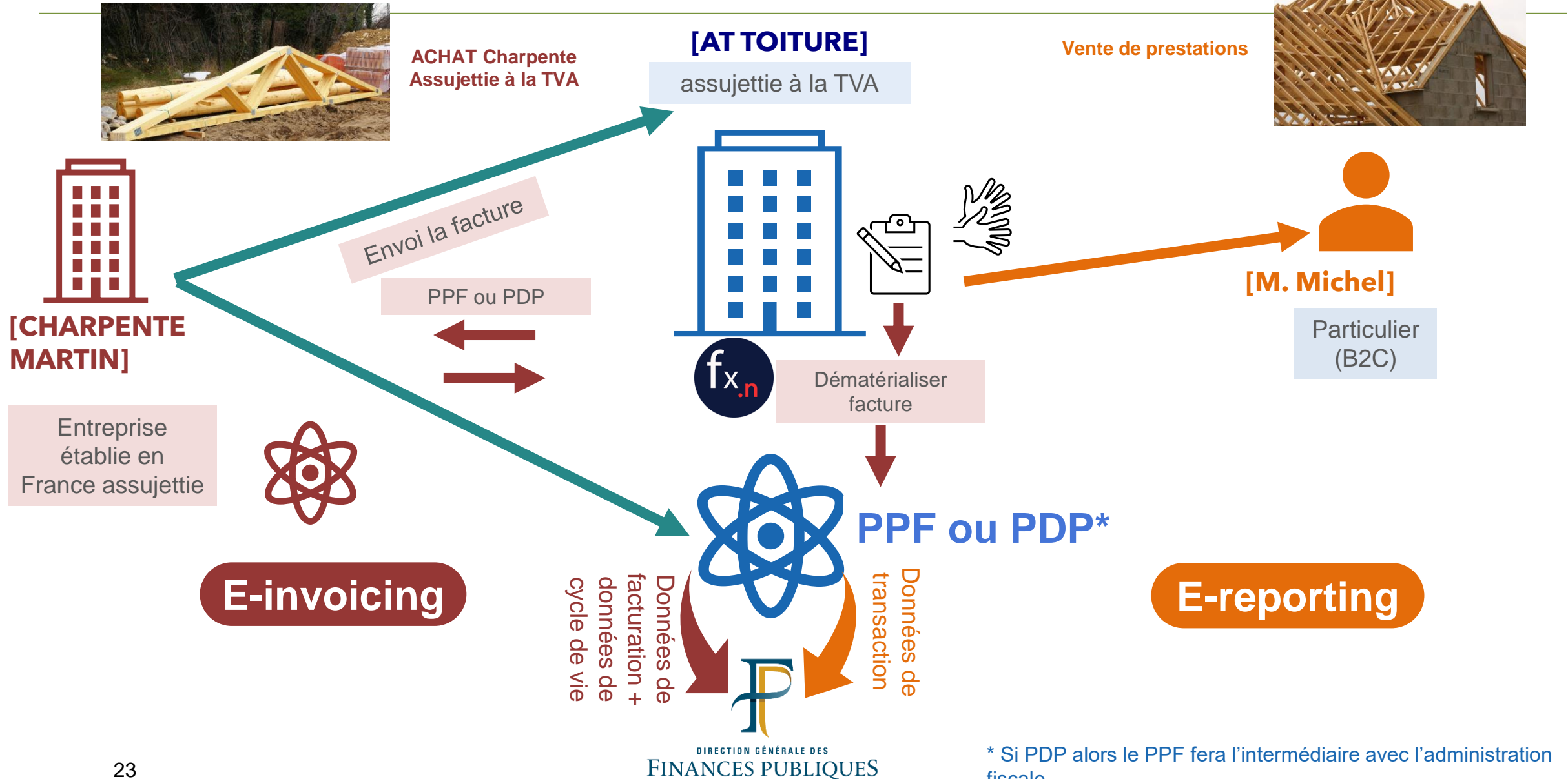
---

## E-REPORTING

# Illustration [Boulangerie] transactions soumises à e-invoicing et e-reporting



# Illustration [AT TOITURE] transactions soumises à e-invoicing et e-reporting



# Je n'ai pas de comptable

Mon logiciel que j'utilise est compatible  
pas besoin d'intermédiaire je passe  
par le PPF

Ou

Mon logiciel n'est pas  
compatible, je dois prendre  
un outil intermédiaire qui va  
dispatcher ( réception / envoi)  
via un PDP tiers





# CALENDRIER



> Impossibilité de déduire la TVA sur facture non passée par le schéma qu'impose la FE.

# COÛT

## Potentiel d'économie pour l'expéditeur

	IMPRESSION, MISE SOUS PLI, ENVOI	RAPPELS DE PAIEMENT	PAIEMENT & GESTION DE TRÉSORERIE	ARCHIVAGE	COÛT TOTAL
Facture papier	3,90 €	0,50 €	4,50 €	2,20 €	11,10 €
Facture électronique	0 €	0,40 €	3,00 €	0,80 €	4,50 €* →

\*) 0,30 € de coûts de traitement par une tierce partie sont pris en compte

Source : Business Case E-invoicing / E-billing 2016. Bilentis

Économie réalisée  
par facture **6,60 €**  
= 59%

Coût logiciel dématérialisation  
Transforme facture en facture X  
Vous devez mettre sur PPF pour  
Transmission à l'administration fiscale

À partir de 15€ / mois

Service cabinet comptable  
logiciel dématérialisation partenaire  
Transmission à l'administration fiscale

A partir de 40€ / mois

# Merci pour votre attention

Avez-vous des questions?

## Contacts



**Stéphane PIZELLE**  
Directeur de filiale  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé  
[s.pizelle@lorgec.fr](mailto:s.pizelle@lorgec.fr)  
03.83.50.99.99



**M. Morelli – YZICO NANCY**  
Expert-Comptable

**Bertrand LEGER**  
Expert-Comptable, Commissaire aux comptes  
Associé  
Cabinet YZICO TOUL  
06 84 11 13 11  
[bleger@yzico.fr](mailto:bleger@yzico.fr)

